



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 71008

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conséquences de la pénibilité d'exercice de la pratique médicale dans les services de gériatrie et d'urgence des hôpitaux. La nature ainsi que les conditions d'exercice, dans les services de gériatrie et des urgences, entraînent une démotivation de la part du personnel médical, ainsi qu'un taux d'absentéisme supérieur à la moyenne des autres services, allant parfois jusqu'au refus d'intégrer ces services par de nombreux agents. La raison essentielle de cette situation est la pénibilité des conditions de travail, liées aux soins et aux structures hospitalières. En conséquence, il lui demande s'il entend prendre des mesures afin de faciliter les conditions de travail du corps médical dans ces services.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71008

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7319